« Je suis ici parce que je n'appellerais pas un garçon une fille » : en Irlande, un enseignant envoyé en prison pour outrage au tribunal, il refusait d'utiliser le pronom « iel » à propos d'un élève transgenre (Màj : Libéré après 107 jours de prison)

24/12/2022 à 9h10



24/12/2022

Enoch Burke a passé 107 jours à la prison de Mountjoy à Dublin.

Le chrétien évangélique a été emprisonné en septembre après avoir ignoré son interdiction de rentrer dans son école, à Multyfarnham, dans le comté de Westmeath. L'école l'avait suspendu avec solde lors d'un processus disciplinaire, après qu'il eut confronté le directeur lors d'un événement scolaire

en juin. L'enseignant était furieux après qu'elle ait dit aux enseignants d'appeler un élève en transition par le nom qu'ils avaient choisi et d'utiliser leur pronom préféré « iel ».

Burke, qui affirme que l'ordonnance viole ses droits religieux, a continué à fréquenter l'école, ce qui a conduit à une ordonnance du tribunal lui enjoignant de rester à l'écart. Le juge Brian O'Moore a averti Burke qu'il retournerait en prison s'il ignorait à nouveau les ordonnances du tribunal.

Il a dit que l'emprisonnement de Burke l'avait transformé de « professeur ordinaire » en un « nom connu ». Le juge l'a accusé d'avoir « exploité son emprisonnement à ses propres fins ». « Le tribunal ne permettra pas à quelqu'un reconnu coupable d'outrage au tribunal de tirer un avantage de ce défi », a-t-il ajouté.

[…]

Telegraph

13/09/2022

Echec de sa dernière demande de libération.

L'enseignant Enoch Burke a échoué dans sa tentative de libération de la prison de Mountjoy, après avoir fait valoir que la procédure disciplinaire engagée contre lui par l'école était "illégale et inconstitutionnelle".

Le chrétien évangélique est en prison depuis plus d'une semaine après avoir enfreint une injonction lui interdisant de fréquenter l'école où il travaille. M. Burke, qui affirme que le transsexualisme va à l'encontre de ses profondes convictions religieuses, a affronté publiquement le directeur pour exprimer son opposition à l'utilisation des pronoms.

Il a été mis en congé administratif dans l'attente d'une procédure disciplinaire pour ce "débordement", mais M. Burke a continué à fréquenter les lieux, ce qui a conduit l'école à obtenir une injonction du tribunal pour l'en empêcher.

La Haute Cour a emprisonné l'enseignant lundi dernier pour avoir enfreint cette injonction, et il est resté enfermé à Mountjoy depuis.

Hier, M. Burke, qui s'est représenté lui-même avec l'aide de son frère Issac, a demandé à la Cour des injonctions pour arrêter la procédure disciplinaire de l'école. Processus disciplinaire des écoles qui, selon lui, est "inconstitutionnel et illégal". Il a déclaré que la décision de le mettre en congé payé était "déraisonnable, injuste et illégale" et qu'il serait "déraisonnable" de permettre la tenue d'une audience disciplinaire à Mullingar le mercredi 14 septembre ou à toute autre date. "Je devrais rentrer à la maison avec mon père et mon frère ce soir", a déclaré M. Burke, qui a été amené au tribunal depuis la prison de Mountjoy. Il a ajouté qu'il voulait retourner à l'école.

[…]

L'affaire reviendra devant le tribunal demain.

Irish Mirror

12/09/2022

Demande de libération.

La Haute Cour doit entendre la contestation par Enoch Burke de la décision d'une école de le suspendre à la suite d'incidents au cours desquels il a exprimé son opposition au transgendérisme.

Si sa requête est acceptée, elle conduira probablement à sa libération sans avoir à purger son outrage à la Cour.

L'enseignant avait espéré pouvoir être libéré aujourd'hui après avoir déposé une demande auprès du tribunal, mais un juge a décidé que sa contestation ne pourrait être entendue au plus tôt que mercredi.

M. Burke a passé la semaine dernière à la prison de Mountjoy pour avoir enfreint des ordonnances temporaires lui interdisant de se rendre à l'école Wilson's Hospital School de Multyfarnham, dans le comté de Westmeath, et de tenter d'y enseigner à ses élèves.



[…]

Dans une demande reconventionnelle contre l'école, M. Burke a demandé diverses injonctions et déclarations, qui auraient interdit au conseil d'administration de poursuivre sa

procédure disciplinaire à son encontre.

Le juge Conor Dignam a ordonné que M. Burke soit amené au tribunal depuis Mountjoy après avoir été informé d'une demande reconventionnelle "urgente" par le frère de l'enseignant, Isaac. M. Burke a déclaré que s'il parvenait à annuler la suspension, l'ordonnance du tribunal lui ordonnant de rester à l'écart de l'école ne serait plus fondée.

"L'effet serait d'annuler l'ordonnance, ce qui me libérerait effectivement de Mountjoy", a-t-il déclaré". Je serais de retour en classe demain".

Independent

06/09/2022

Enoch Burke a été incarcéré à la prison de Mountjoy pour outrage au tribunal après avoir dit à un juge qu'il ne respecterait pas une ordonnance du tribunal l'empêchant de se rendre au travail alors qu'il était suspendu, affirmant que

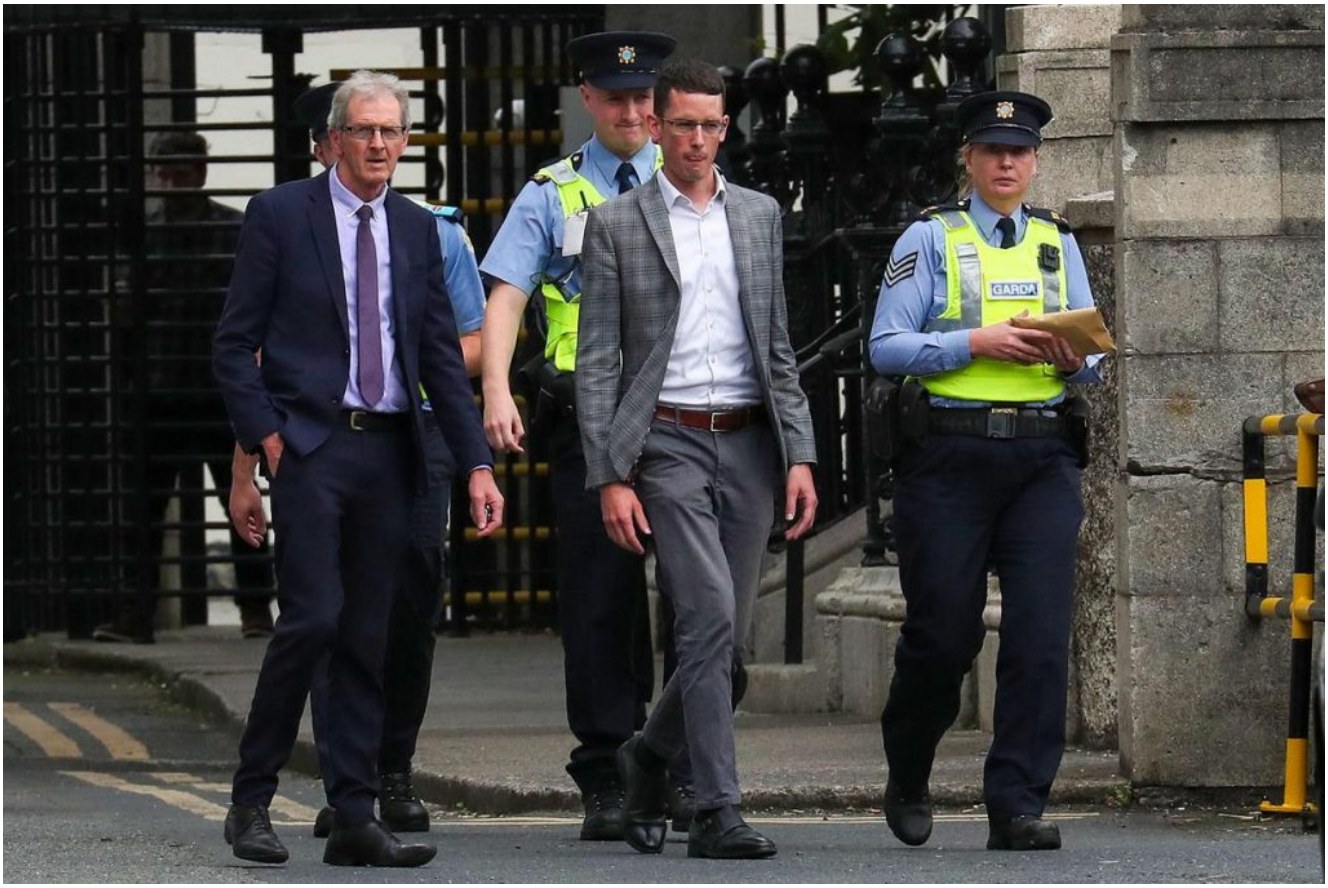
cela violerait ses croyances religieuses.

L'instituteurs'est opposé à une demande d'emprisonnement de l'école de l'hôpital Wilson, déclarant: « *J'aime mon école. Je suis ici aujourd'hui parce que je n'appellerais pas un garçon une fille.* ». Il a dit au juge Michael Quinn : « *Ce n'est pas quelque chose que je ferai. C'est en violation de ma conscience.* »

Le chrétien évangélique a été suspendu à plein salaire le 24 août en attendant l'issue d'une procédure disciplinaire après s'être heurté au directeur et au conseil d'administration de l'école au sujet d'une demande que les enseignants s'adressent à un élève transgenre sous un nouveau nom et utilisent le pronom « il » (he) au lieu de « iel » (they).

Cependant, il a continué à se présenter au travail, ce qui a incité le pensionnat diocésain de l'Église d'Irlande à demander et à obtenir une injonction interlocutoire de la juge Siobhan Stack mercredi dernier l'empêchant de venir dans ses locaux de Multyfarmham, dans le comté de Westmeath, jusqu'au 7 septembre.

Malgré cet ordre, il continuait à venir à l'école chaque matin. Cela a conduit à une nouvelle demande du conseil d'administration, et Mme la juge Miriam O'Regan a ordonné vendredi que M. Burke soit arrêté et traduit devant le tribunal aujourd'hui.



Rosemary Mallon, avocate du conseil d'administration de l'école, a déclaré au juge Quinn qu'il ne cherchait pas à punir M. Burke, mais cherchait simplement à le contraindre à respecter l'ordre de se tenir à l'écart de ses locaux. « *C'est le cœur lourd que l'école a dû présenter cette demande* », a-t-elle déclaré.

L'avocat a déclaré que le propre récit de M. Burke satisfaisait à la norme pénale de preuve au-delà de tout doute raisonnable qu'il avait violé l'ordonnance et continuerait à le faire.

M. Burke, qui se représentait lui-même, était assis à l'avant du tribunal sur un banc réservé aux avocats principaux après avoir été invité à le faire par le juge. Il a confirmé que s'il n'était pas emprisonné, il avait l'intention de se présenter au travail à l'école demain matin.

Le juge Quinn a déclaré que la seule question dont il pouvait se préoccuper était de savoir s'il y avait eu violation délibérée de l'ordonnance de Mme le juge Stack et qu'il ne

pouvait pas se préoccuper des questions soulevées par M. Burke au sujet de sa suspension.

Le juge a déclaré qu'il n'était pas contesté que M. Burke ne s'était pas conformé à l'ordonnance et qu'il était convaincu que l'enseignant était coupable d'outrage au tribunal.

« *J'ordonne qu'il soit incarcéré à la prison de Mountjoy et qu'il y reste jusqu'à ce qu'il purge son outrage ou jusqu'à ce qu'il rende une nouvelle ordonnance de ce tribunal* », a déclaré le juge Quinn.

Plus tôt, M. Burke avait déclaré au tribunal: « *Je suis enseignant et je ne veux pas être en prison. Je veux être dans ma classe aujourd'hui.* »

M. Burke a serré dans ses bras son père Sean et son frère Isaac, qui regardaient depuis le corps du tribunal, avant d'être emmenés par la garde.

[…]

Independent

En Lien :

- *Kansas : une enseignante de mathématique intente une action en justice contre son district scolaire après avoir été suspendue pour avoir choisi de ne pas utiliser les pronoms transgenres d'un élève (MàJ : Elle accepte 95 000$ en dommages-intérêts)*